

LETTRE OUVERTE AUX ÉTUDIANTS ENTRANT EN M1 DE PSYCHOLOGIE

En tant que « porteur du projet » de création d'un Master 2 Professionnel en Sciences du Comportement centré sur les Thérapies Cognitives et Comportementales (TCC) visant à former des psychologues cliniciens aptes à prendre en charge le diagnostic, l'évaluation et le traitement des différentes psychopathologies dont souffrent les patients qui en sollicitent les services, et devant l'absence de justification convaincante du refus, de la part de la Commission Pédagogique Restreinte, de son ouverture dès cette rentrée alors que la maquette, les intervenants et même les terrains de stage étaient prêts, je me sens dans l'obligation morale de porter à la connaissance des étudiants, qui sont les principaux intéressés (qu'on le veuille ou non), un certain nombre d'informations, ne serait-ce que pour répondre de façon honnête à la pétition qu'ils ont adressée, l'année dernière, aux responsables de notre Département.

Qu'il me soit permis de brosser auparavant un bref historique de la question.

En juin 2004, au moment où la Commission Pédagogique mettait sur pied (avec une hâte certaine, il faut bien le reconnaître, à cause du « couperet » du calendrier imposé –il n'y a pas d'autre mot- par le Ministère) les nouvelles maquettes du Master au sein du système LMD, les filières « classiques », qui disposaient dans l'ancien système d'un DESS, à savoir : la psychologie clinique et la psychopathologie d'une part, la psychologie du développement et la neuropsychologie d'autre part, et la psychologie du travail enfin (soit, 5 filières sur les 8 qui composent notre département) ont retrouvé, tout naturellement, un Master 2 Professionnel, ce qui est tout à fait légitime. La psychologie sociale, tout comme la psychologie interculturelle d'une part, la psychologie cognitive et comportementale de l'autre (soit les 3 filières restantes), jusqu'alors « orphelines » de DESS, a réussi l'ouverture d'un Master 2 Professionnel, en association avec la psychologie du travail. La nouvelle maquette du LMD comportait donc 3 spécialités de Master (DFP, PDD, SCST), chacune d'elles composée d'un tronc commun et de 2 parcours, correspondant ainsi à 6 des 8 filières de la psychologie amiénoise. La septième filière (la psychologie interculturelle) représente un cas un peu particulier, du fait de sa transversalité intrinsèque d'abord, mais aussi du fait de s'être largement intégrée dans un autre des Masters de notre faculté, en dehors du Département de psychologie. Une seule filière restait donc « orpheline ¹ » : la psychologie cognitive et comportementale (appelée souvent, de façon inexacte, psychologie expérimentale).

Pourtant, un projet de création d'un parcours Sciences du Comportement, au sein de la spécialité DFP (Neurosciences et Développement) et constituant donc un Master 2 Professionnel, a bel et bien été présenté par l'auteur de cette lettre lors de la réunion de la Commission Pédagogique en question, mais il a été très largement rejeté. Il est vrai que, en raison des circonstances particulières évoquées plus haut (extrême urgence pour rendre « la copie » au Ministère, etc.) qui n'ont pas permis un débat serein, une discussion suffisante autour d'un argumentaire sans doute pas assez développé à ce moment-là (toujours le fameux « couperet », qui finit par devenir, en lieu et place de la concertation -toujours plus ou moins laborieuse- l'élément qui « tranche », comme son nom l'indique), la nécessaire concertation dont on vient de parler n'avait pu avoir lieu. On aurait pu, malgré tout, faire confiance au porteur du projet, qui plus est, Professeur responsable de la filière en question, censé être compétent dans son domaine et être bien placé pour savoir la formation dont les étudiants choisissant cette voie auront besoin. C'est un peu ainsi que l'on avait procédé pour les autres filières, avec la différence, il est vrai, que la concertation avait eu un peu plus de temps pour se faire. Et la « copie » serait partie au Ministère en incluant ce nouveau parcours, quitte à en différer la mise en place réelle d'un an si l'on estimait qu'il restait encore des aspects à discuter. Mais confiance ne lui a pas été faite...

Le porteur du projet plaida alors la cause auprès de la Doyenne de notre Faculté, qui la jugea tout à fait recevable, et qui, tout en reconnaissant qu'il était délicat d'envisager l'ouverture à la rentrée 2004 d'un parcours sur lequel il n'y avait pas de consensus au sein du département de psychologie, avait demandé, par écrit, au responsable de notre département, d'agir de la manière

¹ Pourtant, comme indiqué dans l'argumentaire joint en annexe, ceci n'est pas l'argument en soi. En effet, si cette filière ne débouchait, comme certains aiment à le faire croire, que sur la recherche, il n'y aurait pas de raison de demander l'ouverture de ce Master Professionnel sous prétexte de « faire comme les autres ». Mais il se trouve que les TCC constituent un domaine professionnel par excellence, et que l'on manque cruellement de professionnels formés dans cette optique. Et la demande ne cessera d'augmenter dans les années à venir...

suivante : d'une part, d'informer les étudiants, lors des séances de pré-rentrée 2004-2005, que la maquette qui leur était présentée pour le Master 2 Professionnel pouvait évoluer les années à venir (ce qui fut, bien que très rapidement, fait) ; et, d'autre part, de poursuivre sereinement les discussions en vue d'une ouverture, par la suite, de ce parcours.

Dans cet esprit, et prenant tout le temps puisque l'on avait une année entière par-devant soi, le porteur du projet élaborait un long et détaillé argumentaire (fourni, à titre d'information, en annexe à cette lettre ouverte) qu'il soumit et dont il débattit avec les principaux intéressés, à savoir : le président de la Commission Pédagogique et les deux responsables de la spécialité DFP dans laquelle le nouveau parcours avait vocation à s'intégrer. Parallèlement, et de façon tout à fait indépendante (quoique certains collègues en pensent), suite au 1^{er} Colloque de l'Association Picarde de Pratiques Cognitives et Comportementales (APPCC), association réunissant des universitaires et des praticiens (psychologues, psychiatres, médecins, étudiants) et sur laquelle s'appuie essentiellement la maquette présentée, colloque auquel de nombreux étudiants de Licence (L3) et de Master 1 étaient présents, les étudiants, via leurs délégués, rédigèrent une pétition demandant explicitement l'ouverture d'un tel parcours. Cette pétition (pareillement reprise en annexe) reçut plus de 150 signatures parmi les seuls étudiants de L3 et M1, fait sans précédent dans les annales de notre Faculté. Et, de façon également parallèle et tout à fait indépendante aussi, le Président de l'une des Associations de patients (l'AFTOC), adressait une lettre ouverte à tous les enseignants de Psychologie des Universités françaises les accusant presque de faute déontologique grave du fait de ne pas inclure les TCC, de façon consistante, dans la formation des futurs psychologues (cette lettre figure également en annexe). Pendant ce temps, en effet, le très sérieux et officiel INSERM avait rendu public un rapport sur l'efficacité comparée des psychothérapies, rapport qui concluait, de façon on ne peut plus nette, après avoir fait la synthèse des milliers de données disponibles dans la littérature scientifique, à l'incontestable supériorité des TCC et à la presque totale inefficacité de la psychanalyse² (résultat sans surprise pour la communauté scientifique internationale, car de très multiples, diverses variées et indépendantes études sur la question aboutissent, depuis des décennies, à ce même constat, qui ne crée la polémique que dans notre pays. Nous y reviendrons).

Toutes les conditions étaient donc réunies pour qu'une nouvelle réunion de la Commission Pédagogique puisse donner son aval à ce projet : un solide argumentaire, chiffrant les besoins, le coût de la formation, etc. (cf. l'annexe) ; une demande « en bout de chaîne », des patients (à l'origine, déjà, de la demande du rapport Inserm, il ne faut pas l'oublier !) ; une demande, « en milieu de chaîne », des étudiants, les futurs psychothérapeutes ; et une offre, « en début de chaîne », de l'équipe enseignante, universitaires et professionnels confirmés, regroupés dans l'APPCC (voir « offre de services » en pièce annexe) incluant même des personnalités étrangères (Jacques Van Rillaer, par exemple), concrétisée dans une maquette toute prête à démarrer dès la rentrée 2005. Il ne manquait qu'une chose : l'aval des différentes instances décisionnelles, démocratiquement élues, de notre Institution : le Conseil de Gestion de la Faculté, le Conseil des Études de la Vie Universitaire (CEVU), le Conseil Scientifique (CS) et/ou –je n'en suis pas sûr– le Conseil d'Administration (CA). Mais, pour que le Conseil de Gestion, première étape de cette procédure, puisse se prononcer, il est nécessaire que le Département (qui n'a pourtant pas, à strictement parler, d'existence légale –pas plus que la fameuse Commission Pédagogique, dont les membres, contrairement aux autres instances citées, ne sont même pas élus mais auto-proclamés ou co-optés... !-) porte le dossier à sa connaissance. La

² Je ne peux passer sous silence l'honteuse péripétie du retrait de ce rapport du site Web officiel du Ministère de la Santé (qui l'avait pourtant commandité !!!) suite au « lobbying » d'une des multiples factions du lacanisme, celle de « La cause Freudienne », animée par le propre gendre de Lacan, Jacques-Alain Miller (JAM pour les intimes) à qui le malheureux Douste-Blazy promit, devant un parterre de psychanalystes aux anges : « vous n'en entendrez jamais plus parler » ; retrait et phrase qui lui valurent des lettres de protestation venant de tous horizons, et même une ironique chronique –à vous donner honte d'être « frenchy »– de la prestigieuse revue *Science*. De même, Jacques Van Rillaer s'essaya à l'ironie : « En l'an 1300, le pape Boniface VIII publia une bulle par laquelle il interdisait toute dissection humaine. Au XVI^e siècle, le Concile de Trente assimila la curiosité scientifique au péché originel. Au XXI^e siècle le Ministre français de la Santé interdit la publication, sur le site du Ministère, du rapport sur l'efficacité des psychothérapies réalisé par des experts de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale de son pays. »

Commission Pédagogique Restreinte aux Professeurs et Habilités à diriger des recherches (HDR), comportant 8 membres, finit donc par se réunir (après une première réunion, convoquée pourtant dans les règles de l'art, qui n'aboutit pas car, bien que remplissant le critère de *quorum*, les membres présents -majoritairement favorables au projet- décidèrent de ne pas passer au vote en l'absence d'un certain nombre de membres dont on connaissait l'opposition au projet), finit donc par se réunir une deuxième fois sans parvenir à un accord [il n'y eut même pas de vote, car, la séance fut à ce point d'abord tendue, puis franchement violente (le porteur du projet fut personnellement calomnié ; accusé, entre beaucoup d'autres aberrations, d'avoir extorqué (sic) les signatures aux étudiants – voyez à quel niveau vous êtes placés : des pauvres êtres, terrorisés et sans défense, qui signent, malgré eux, une pétition par peur des représailles ; et tout cela parce qu'une étudiante manifesta son souhait de retirer sa signature de la pétition !!!-) et, enfin, carrément délirante, que des participants se levèrent et les portes claquèrent.] Le soir même, le Président de la dite Commission, qui n'était pourtant nullement partie prenante dans le projet (il faut le souligner) envoyait, en se référant explicitement au déroulement des événements et aux attaques on ne peut plus *ad hominem* qui s'y étaient perpétrées, une lettre de démission. Pour débloquer alors la situation, le responsable du département convoqua assez rapidement une troisième réunion où l'on procéda au vote sur l'ouverture ou pas du parcours Sciences du Comportement à la rentrée 2005, et malgré tous les efforts et argument déployés par les partisans du projet³, le résultat fut de 3 voix pour et 5 voix contre (il s'en fallut donc de peu pour que le dossier puisse au moins être portée devant le Conseil de Gestion : une simple égalité aurait suffi !). Suite à ce vote, lorsque les délégués étudiants, qui attendaient depuis fort longtemps une réponse à leur pétition, demandèrent au responsable du département ce qu'il en était, il leur fut simplement répondu qu'il y avait eu une majorité contre ; et lorsqu'ils demandèrent les motifs de leur refus, on leur répondit, *grosso modo*, que l'on ne pouvait trahir le secret de la délibération et que, de toutes façons, cela ne les concernait pas ; la décision avait été prise, c'était tout.

Jusqu'ici, le rappel (pas si bref que ça, pour finir) objectif des faits. Et je mets quiconque au défi d'en contester l'authenticité et l'exactitude. Je voudrais maintenant procéder à une série de réflexions et commentaires personnels (donc, forcément subjectifs et discutables) qui n'engagent que moi et dont j'assume entièrement la responsabilité (ainsi que les conséquences, si conséquences devait-il y avoir).

En premier lieu, je ne peux absolument pas accepter que l'on considère, comme il a été marqué, noir sur blanc, sur le compte rendu d'une récente réunion du département, que l'on regrette que les étudiants « aient été perturbés par des problèmes qui ne les concernent pas » (sic). Je ne peux comprendre que l'université, institution dont l'étudiant est, par définition, au cœur, au centre, sans lequel elle n'existerait tout simplement pas (et, donc, nous, les enseignants, non plus) puisse prendre des décisions concernant la formation de ses étudiants, non seulement en leur absence (aucun étudiant ne fait partie d'aucune instance de notre département, exception faite, depuis la mise en application du LMD –et encore, parce que les textes l'exigent !- des équipes pédagogiques, qui n'ont pour rôle que de fournir des « évaluations » des enseignements et surtout pas de décider de quels enseignements doivent être ou pas, et dans quelles proportions, dispensés), mais, surtout, qu'elle puisse prendre des décisions à leur encontre. Et le tout sans donner de véritable justification. Aurions-nous oublié, nous autres, enseignants, que nous sommes un service public, c'est-à-dire, au service DU public, et que, dans une université, le public ce sont les étudiants ? Et que dans la société dans laquelle ils vont ensuite s'intégrer en tant que professionnels, le public ce sont les patients ? Et qu'aussi bien les étudiants que les patients réclament explicitement et par écrit l'ouverture d'une telle formation ? Où est-elle passée la notion de service public ? Je me le demande...

Dans toute administration, un refus doit être motivé (et oui, c'est la loi ! Comme ça, avant de refuser, il faut y réfléchir à deux fois car on devra en fournir les raisons. Et les raisons rendues publiques, elles pourront être évaluées, discutées, et, éventuellement, réfutées. Ce serait trop facile de se retrancher toujours derrière le fameux « secret défense »... C'est pourquoi le législateur veille à

³ Comme l'écrivait récemment Jacques Juillard dans le *Nouvel Obs.* (à propos d'une toute autre affaire, certes ; mais ses mots s'appliquent parfaitement aussi à la nôtre) : « *La prise de décision est toujours un exercice mystérieux qui combine en chacun de nous le rationnel et le passionnel. Mille difficultés ne font pas un doute si le préjugé est favorable ; mille avantages n'entraînent pas une approbation si un fond de méfiance s'est préalablement installé.* »

imposer une justification du refus). Un étudiant n'est pas un enfant qui « ne peut pas comprendre ». C'est un adulte, avec tous les droits d'un citoyen de notre République, à qui l'on doit donc des explications. Et, si elles sont justifiées, rationnelles, convaincantes, il peut les comprendre et les accepter parfaitement. C'est à la charge de celui qui refuse d'accorder ce qu'on lui demande de le convaincre, argument contre argument, « à la loyale ». Et si, dans son statut d'enseignant, il possède une expérience, un savoir, une connaissance, un bagage que l'étudiant, forcément, n'a pas (le fait d'être adulte n'implique nullement la position de symétrie entre enseignants et étudiants, je n'ai jamais prétendu cela et j'ai une sainte horreur de la démagogie !), c'est en exposant clairement ces motifs, ces raisons, qu'il parviendra à le convaincre. Par la pédagogie, pas par l'autorité. Le fait d'être adulte n'implique donc pas l'égalité des savoirs, mais donne le droit d'être traité en adulte, rationnel et accessible aux démonstrations. L'argument d'autorité est donc inadmissible parce qu'infantilisant, parce que condescendant, voire méprisant.

Mais, vous dira-t-on, la décision a été prise démocratiquement, il n'y a donc rien à redire, c'est comme ça et pas autrement.

Primo, qu'elle soit démocratique n'exclut pas (au contraire ! cela implique même) qu'elle soit transparente. Les débats à l'Assemblée Nationale sont publics. Il ne manquerait plus que ça ! Que dirions-nous si on nous informait uniquement que telle ou telle décision a été prise démocratiquement et qu'il faut donc s'y soumettre sans pouvoir nous exposer les raisons qui ont présidé à son adoption afin que nous puissions juger si les députés (nos représentants, que nous avons élus pour parler en notre nom) ont agi avec des raisons valables ? Pourquoi en serait-il autrement à l'Université ? Je ne dis pas que les étudiants soient les seuls aptes à décider et que les enseignants n'ont qu'à se plier. Oh que non ! Si c'était le cas, plus de fiches de lecture, par exemple... ni d'examens, ni de bien d'autres choses. Mais de là à prendre des décisions strictement contraires à leurs demandes explicites, consignées par écrit et signées, sans motiver leur décision, cela me semble strictement scandaleux et inacceptable. Les démocraties solides n'ont pas peur de la transparence ; seules les dictatures (et je sais de quoi je parle ; j'ai été étudiant sous Franco, ce qui ne nous empêchait pas –avec quelques risques, soit- d'élire des délégués qui, contrairement à la France démocratique de 2005, siégeaient au Conseil du département, avec droit de vote !!!) seules les dictatures, donc, s'abritent derrière les « huis clos », très commodes, en effet, pour prendre des décisions arbitraires, partisans ou, tout simplement, dont les motifs sont honteusement inavouables. J'y reviendrai.

Mais, puisque le mot démocratique a été prononcé, j'aimerais m'y attarder encore un instant, si vous le permettez.

Oui, la décision fut prise suite à un vote démocratique, à bulletin secret, de 8 personnes. Mais (et voilà, après mon « primo », mon « deusio ») n'oublions pas que légalité et légitimité, si elles vont souvent de pair, peuvent très bien, à certaines occasions, dans des circonstances particulières, ne se recouper nullement. Et il se trouve que notre histoire récente fournit quelques beaux exemples de dissociation entre l'une et l'autre. Et il ne faut pas oublier non plus que, à l'époque de Galilée, on décidât démocratiquement que la Terre ne bougeait pas. Et que si demain on décidait démocratiquement que la pluie tombe de bas en haut, elle continuerait, malgré ce vote démocratique, à tomber de haut en bas.

Mais, surtout, ce qui me gêne, c'est l'aspect « censitaire », aristocratique, de cette démocratie, comme je le disais tout à l'heure en parlant des enseignants « qui savent ce qui est bon pour ces pauvres ignorants d'étudiants » tout comme les tenants de la démocratie censitaire n'accordaient le droit de vote qu'aux citoyens instruits, perpétuant ainsi une société de classes on ne peut plus injuste et imposant à une majorité, tenue à l'écart des décisions (qui « ne la concernait pas » non plus ???) la loi d'une minorité dite « éclairée ». Et ce fut une longue et difficile lutte pour imposer le suffrage universel, le seul vraiment définitoire de la démocratie. Et, je le répète, sans tomber dans la démagogie, vous conviendrez avec moi que, dans le cas qui nous occupe, nous en sommes très loin... Pire, quand on désestime une pétition massive, quand on la tourne en dérision, quand on proclame qu'elle vous a été extorquée (mesurez-vous le mépris envers vous que traduit une telle affirmation, la place que l'on vous accorde, le rôle qu'on vous confie, l'état de benêts manipulables, de pantins, auquel on vous confine ? Je vous assure qu'à votre place, je ne le supporterais pas), fait-on preuve de respect pour la démocratie ? Pour votre information (et sans donner des noms, cela va de soi), sachez que, lors de cette réunion où l'on sortit (métaphoriquement) les couteaux, lorsque certains des présents osèrent ce livrer à cet exercice de déni de votre pétition, un membre de la Commission (et ce ne fut pas moi, ce qui donnait encore plus de poids à son intervention) prit la parole pour dire qu'il était scandalisé d'entendre de tels propos ; que, pour lui, tout étudiant, adulte et majeur, qui exprime une opinion, une demande, un souhait (qui plus est, concernant son propre avenir !!!) en signant un document que l'on vient de lui lire (dont il a, en plus, le texte sous la main agrafé à la feuille de signatures) en indiquant son nom, prénom et numéro de carte d'étudiant, mérite tout le respect du monde et personne n'a nullement le droit de mettre en doute sa sincérité, d'émettre des réserves ou de sous-estimer son acte. Et il a ajouté : « c'est pour moi une question de principe ; une question de démocratie, tout simplement ». Et oui ! Tout simplement.

La démocratie ne serait donc plus le gouvernement des intéressés⁴, par les intéressés, pour les intéressés ? Depuis quand ? Et qui en a décidé ainsi ? Démocratiquement ?

Je me demande si mes collègues n'oublient parfois que, avant de vous prononcer, de vous orienter vers telle ou telle position épistémologique (en l'occurrence, ici, le comportementalisme) vous avez suivi, trois années durant, l'ensemble des enseignements de la maquette, dans laquelle toutes les positions ont été présentées, toutes les « écoles » abordées, toutes les options étudiées. Chaque enseignant a pu défendre son point de vue, chaque « chapelle » a eu l'occasion de convaincre, bref : tout le monde a eu sa chance. L'étudiant, en entrant en Master 1, choisit donc librement et en toute connaissance de cause, ayant entendu les démonstrations des uns et des autres, ayant comparé les théories, confronté les arguments, soupesé les pour et les contre, loin de toute exposition à une quelconque « pensée unique » dans la mesure où, même en supposant que chaque enseignant tente d'amener « de l'eau à son moulin », la diversité des paradigmes, des écoles, auxquels nous autres, enseignants, adhérons, est suffisamment large pour que l'étudiant se trouve devant une riche palette d'options à l'intérieur de laquelle il doit choisir (y compris en optant par ne pas choisir, en tentant une synthèse, en adoptant une position éclectique -bien que je ne pense pas que ce choix soit judicieux ; mais cela est un autre débat-). Pourquoi alors respecter, en donnant la possibilité de poursuivre sa formation jusqu'à l'obtention du titre de Psychologue (indispensable pour l'exercice de notre profession) via un Master 2 Professionnel, tous les choix sauf celui du comportementalisme ? De quel droit l'exclure ? Au nom et en vertu de quoi ? Est-ce bien démocratique ? Est-ce faire preuve de respect de l'étudiant, d'ouverture d'esprit, de tolérance, vertus pourtant sans cesse mises en avant ? De qui se moque-t-on ? Cela ressemble fort à une forme de discrimination, forcément odieuse, comme toute discrimination. L'étudiant serait donc libre de choisir à la condition expresse de faire « le bon choix » ? Quel est le fondement, la base, la justification, la légitimité de cette « police des esprits » qui limite les choix ? Cela ne vous choque-t-il pas, vous, en tant que principaux intéressés ? Moi si. D'autant plus que, jusqu'au M1 y compris, le choix reste ouvert. Vous pouvez parfaitement opter, pendant toute cette année encore, pour la psychologie cognitive et comportementale, en réalisant votre mémoire de recherche et votre stage dans cette optique. Tous les ans, un (petit) nombre de vos camarades choisit, en effet, cette option. Et il leur faut être solidement convaincus, vraiment décidés, réellement courageux, car non seulement ils s'exposent à se voir traités, en plein cours, de

⁴ Adaptation libre de « people », dont la traduction française : « peuple », « gens » n'est pas moins problématique...

masochistes (sic) par tel enseignant, de s'entendre dire que ce choix ne peut les mener qu'au Master 2 Recherche (qui ne donne pas le titre, comme de bien entendu), mais, en plus et surtout, n'ayant à leur disposition la suite logique de leurs cursus, à savoir : un Master 2 professionnel dans cette branche, de se voir refuser l'accès aux autres Master vers lesquels ils devront forcément se réorienter (à moins d'accepter de s'expatrier vers Lille, par exemple, qui offre ce type de formation) car on pourra « en toute bonne foi » leur opposer que les étudiants qui ont choisi dès la première année du Master les autres options présentent un dossier, un *curriculum* plus adapté pour être admis dans le Master 2 en question. Et, puisque le nombre de places en M2 Professionnel est limité ; puisque tous les postulants ne peuvent pas, et de loin, être acceptés ; puisque vous êtes mis d'office en situation de concurrence, le tour est joué. Voilà comment ils « vous tiennent ». Voilà comment ils « respectent » votre liberté. Oui, il faut être sinon masochiste du moins « donquichottesque » pour se lancer dans un Master 1 option psychologie expérimentale. Et c'est ainsi que, faute de sortie, ils assèchent régulièrement la filière, ils l'étranglent à la base, jusqu'au jour où ils auront beau jeu de dire qu'il n'y a aucune nécessité d'ouvrir un Master 2 Professionnel cognitivo-comportementaliste puisqu'il n'y a plus de candidats potentiels. Allez-vous permettre cela ? J'insiste sur le caractère discriminatoire de la question ; tous les autres parcours peuvent être empruntés du début jusqu'à la fin. Sauf celui-ci. On aimerait que l'on nous explique, de façon convaincante, pourquoi. De toutes façons, la psychologie sociale ne s'y est pas trompée : face à ce risque grandissant d'étranglement de leur filière du fait de ne pas déboucher, sur l'ancienne maquette, sur un DEES, elle a ouvert un parcours M2 Professionnel, menant au titre de psychologue, dans le nouveau LMD. Et elle a bien fait, c'est entièrement légitime et, si l'on avait tenté de lui refuser cette ouverture, je l'aurais soutenue de toutes mes forces, non pas par convergence d'intérêts ou par alliance tactique, mais parce que la cause est juste. Même si on pourrait discuter de la nécessité, sur le marché du travail, d'un tel parcours, fortement concurrencé par d'autres professionnels venant de domaines voisins (sociologie, etc.) ; même si cette année, ce parcours n'a intéressé que 5 étudiants. Vu le phénomène d'assèchement de la filière dès le M1 dénoncé plus haut, ceci est tout à fait compréhensible et l'on ne doit pas juger la viabilité d'une formation sur une année mais, au moins, sur la durée d'un plan quadriennal. Ce qu'il faut c'est lui donner sa chance, lui donner la possibilité de faire ses preuves, ne pas l'éliminer d'entrée de jeu. Pourquoi cette possibilité a été offerte (à juste titre, je le répète et je m'en réjouis) à la psychologie sociale (alors qu'aucune pétition n'avait été signée, aucune lettre venant des « usagers » n'avait été reçue) et refusée (et avec quelle violence !) à la psychologie cognitivo-comportementale, qui était fin prête à démarrer dès la rentrée ? Quelles sont donc les raisons de poids qui justifient ce cas flagrant de « deux poids deux mesures », qui justifient une telle différence de traitement, alors que les besoins en thérapeutes pratiquant les TCC sont, on l'a vu, criants et manifestes ? Force est de constater que, ces raisons, l'on ne vous les donne pas. Et pour cause. Il n'y en a pas. Ou, plutôt, il n'y en a pas d'avouables. D'où la nécessité du huit clos. D'où le retranchement derrière le secret des délibérations. D'où la peur « bleue » que je puisse vous informer. D'où les pressions pour m'en empêcher.

Et bien, je vais donc transgresser le tabou absolu, commettre le sacrilège suprême, le crime impardonnable, me mettre d'office au banc des pestiférés. Je vais vous dire la vérité parce que j'estime que, oui, vous êtes concernés. Oui, vous avez le droit de savoir. Oui, j'ai le devoir de le faire. Par simple respect. Par pure cohérence avec tout ce que je viens d'écrire. Parce que je ne veux pas, je ne veux plus, cautionner par mon silence une attitude que je désapprouve profondément. Il n'y a pas longtemps, quelqu'un que j'apprécie tout particulièrement m'a dit que je devrais probablement taper du poing sur la table un peu plus souvent. Tapons donc du poing ! Puisqu'ils n'ont pas voulu m'écouter, et bien, ils vont m'entendre ! Ils m'imposent l'affrontement, ne me laissent d'autre choix que de me soumettre ou de les combattre, et bien, ils auront l'affrontement. Après tout, en paraphrasant Henri de Montherlant, « se faire des amis est une pré-occupation de boutiquier ; se faire des ennemis est une occupation d'intellectuel ». Et, comme le dit Guy Bedos (pardon par le rapprochement, tout au moins osé, entre ces deux auteurs...) « lorsque j'ai découvert le genre de personnes que j'indisposais, je n'ai surtout pas eu envie de cesser de les indisposer ».

Parmi les « raisons » qui m'ont été opposées à l'ouverture de cette formation figuraient, pêle-mêle, le manque d'amphis, des problèmes d'emploi du temps, d'organisation matérielle, de difficultés prévisibles à se concerter pour les modalités d'examen avec quelqu'un (moi) qui « fait chier tout le

monde depuis des années avec ses fiches de lecture⁵ » (sic), etc. Je vous laisse le soin de juger vous-mêmes de la solidité et du niveau de tels arguments. Consternant, n'est-ce pas ? Mais vous vous doutez bien que ce ne sont là que de grossiers prétextes, des fausses raisons. La seule et véritable raison a fini par sortir lorsque je leur démontrais le ridicule d'aller répondre aux étudiants que la formation qu'ils réclament ne peut s'ouvrir pour des problèmes d'amphi (d'où, je me répète, la nécessité de se retrancher derrière le ô combien commode secret de la délibération, le besoin du huis clos, la peur de la transparence). Elle tient dans cette phrase : « parce que tu dénigres la psychanalyse ; parce que tu obliges nos étudiants à lire des livres qui dénigrent la psychanalyse ». Voilà. Et qu'ils ne viennent pas prétendre à présent le contraire. Je n'ai pas rêvé (plutôt « cauchemardé). Il y a des témoins. On m'a bien dit, en face, que le véritable problème, le véritable obstacle c'était moi, mon intransigeance, mon dogmatisme, mon manque de souplesse (traduisez : pas assez « pute », quoi, pour parvenir à mes fins) ; ma rigidité (saviez-vous que ces éminents psychopathologues m'avaient classé dans la case « psychorigide » ?), mon manque de tolérance, etc. etc. Donc, si cette formation ne s'ouvre pas, ce n'est pas de leur faute mais entièrement de la mienne. Si vous deviez en vouloir à quelqu'un, il faut m'en vouloir à moi et pas à eux ; ils n'y sont strictement pour rien. En tout cas, ils sont drôlement forts pour vous culpabiliser à mort ! On dirait qu'ils s'y sont entraînés toute une psychanalyse durant...

C'est donc une simple question de « tripes », une vengeance collective envers un enseignant universitaire qui fomenta l'esprit critique parmi ses étudiants, étudiants devenus alors moins crédules face à certains enseignements, qui se permettent même de poser des questions en cours (on m'a, en effet, accusé également de « téléguider » des étudiants pour mettre en difficulté mes collègues pendant leurs cours, mais aussi de les espionner, de prendre des notes de ce qu'ils disent pour venir me le rapporter –vous êtes certainement trop jeunes pour que l'expression « ils sont partout » vous évoque quoi que ce soit ; mais les aînés comprendront ce à quoi je fais allusion ; et vous aussi si vous vous donnez la peine de chercher, de demander-). Et cela est extrêmement grave à plusieurs titres : de par la conception même de la fonction et du rôle de l'Université véhiculée par une telle attitude, de par le statut particulier accordé à la psychanalyse et, surtout, de par l'injustice insoutenable de vous sacrifier à une simple (et sordide) question de personnes. Je voudrais développer un peu chacun de ces trois points avant de conclure.

De tout temps, ce qui fait la spécificité de l'Université (par rapport au Lycée, par exemple) est la totale liberté de parole qui y préside, sans aucune forme de censure ; condition indispensable, par définition, à l'introduction des idées nouvelles, à l'ouverture totale d'esprit, au développement des nouveaux savoirs, au dépassement des horizons figés, au recul constant des limites de la connaissance, comme antidote absolu à la Tradition, à l'immobilisme, aux dogmes de toute sorte. Cette liberté totale de parole, recueillie dans l'expression consacrée : « liberté de Chaire » (on disait bien la Chaire de neuroanatomie, la Chaire de philosophie antique ou d'histoire comparée des civilisations, par exemple, en respectant ainsi l'étymologie de « Chaise », du fauteuil sur lequel s'asseyait le professeur pour dispenser son enseignement aux étudiants), cette liberté totale donc a été garantie et jalousement défendue comme un bien inestimable depuis la création même des universités, au fin fond du Moyen-âge ; et même la toute puissante et Sainte Inquisition devait s'arrêter au seuil de ses portes, quelqu'un ayant acquis le grade de Docteur étant strictement inviolable. Et cela reste valable de nos jours, bien que l'on ait de plus en plus tendance à l'oublier. Et qui dit liberté de parole dit théories différentes, points de vue divergents, donc polémique, combats d'idées (et non de personnes !!!), bref : tout sauf ce consensus mou, ce savoir aseptisé, incolore et sans saveur, prétendument neutre, faussement objectif, « gentillet », qui ne dérange personne, qui ne remet rien en question, qui n'interroge rien, qui ne suscite pas de passion (pour ou contre), d'adhésion ou de rejet (motivés, bien entendu), qui peut être digéré (donc dissout), puis rendu (donc vomé) sans danger, qui met tout le monde d'accord en apparence. Et bien, non, cela n'est et n'a jamais été l'Université. Cela représenterait même la mort de l'Université et sa transformation en super-lycée, réservé à la masse des lycéens qui, Bac en poche, vont ainsi tarder quelques années de plus à gonfler les statistiques des demandeurs d'emploi, et à qui on fera croire, pendant ces quelques années, qu'ils ont un avenir alors qu'ils sont promis à être « de la ressource humaine », ressource humaine ayant tout de même entendu parler de Proust, d'Einstein de Kant ou de Pavlov, ce qui ne

⁵ Le collègue à l'origine de ce « dérapage » a reconnu, paraît-il, par la suite, en privé, qu'il avait « pété les plombs ». Cela ne l'a pourtant pas empêché de s'abstenir de présenter depuis la moindre excuse à mon égard.

« mange pas de pain » ; alors que la véritable « élite », déjà sélectionnée depuis la scandaleuse existence de ces lycées pour privilégiés que sont Henry IV, Louis le Grand et ses quelques homologues, au mépris le plus total de l'égalité des chances (pour ne pas dire : sélectionnés depuis leur naissance), alors donc que la véritable élite va intégrer les Grandes Écoles, cet anachronisme Napoléonien, pratiquement unique au monde. Cela semble être, en effet, la volonté d'une certaine politique suivie depuis trop longtemps dans notre pays et à laquelle aucun universitaire digne de ce nom ne devrait souscrire. Saviez-vous que, dans notre République, libre, égale et fraternelle, 30% du budget de l'Enseignement Supérieur est consacré à ces fameuses Grandes Écoles, qui n'accueillent pourtant que 3% de la population ? Que la France, 6^{ème} puissance économique au monde, occupe la 15^{ème} place au sein des pays de l'OCDE pour ce qui est du budget de l'Enseignement Supérieur ? Qu'un étudiant du Supérieur (vous, par exemple) coûte moins cher à l'État qu'un collégien, et que, par conséquent, au fur et à mesure que vous avancez donc dans vos études, vous vous appauvrissez ? Que le budget de quelques universités américaines réunies dépasse celui de l'ensemble des universités de l'Hexagone ? C'est cela la conception de l'Université de mes collègues ? Parce que, détrompez-vous ; que l'on le veuille ou non, une chose implique l'autre : refuser la polémique (non pas stérile, mais, au contraire, féconde !) revient à accepter une sécondarisation du Supérieur (remarquez, avec les statistiques –tout à fait officielles- que je viens de rapporter, peut-être qu'on y gagnerait, en termes de budget...)

Non, l'Université doit constituer le lieu par excellence de bouillonnement intellectuel, de perpétuelle recherche, de constante remise en question, d'exploration de nouvelles théories, de recul constant des lignes d'horizon... Et cela ne peut se faire sans un certain engagement personnel, sans une certaine « militance », sans une certaine passion même, (éclectiques, tièdes, consensuels, éternels adorateurs du « juste milieu », fervents partisans de ménager la chèvre et le chou, de nager et surveiller son linge, amateurs de longs fleuves tranquilles, s'abstenir) ; bref : sans débat, discussion, confrontation, polémique, affrontement (verbal, évidemment !) Toute l'histoire de l'Université en est jalonnée. Avons-nous déjà oublié les empoignades épiques entre existentialisme et structuralisme, les polémiques hautes en verbe entre Sartre et Naville, entre Naville et Lévy-Strauss, entre Camus et Sartre, pour n'en citer que quelques unes de (relativement) récentes. Où sont passées nos polémiques d'antan ? Que sont nos joutes devenues ? Non, l'Université n'est plus ce qu'elle était. Il n'y a plus guère de « maîtres » formant des disciples, regroupés dans des écoles de pensée... Il ne reste que des enseignants formatant des étudiants de plus en plus individualistes (ce qui est une toute autre chose... !) Qui dit encore : « je suis (ou ai été) l'élève d'Untel » ? Quel enseignant « marque » encore ses étudiants pour le restant de leur vie ? Quel enseignant cherche encore à être un Maître (et pas forcément un « maître à penser ») ?

Vouloir éradiquer la diversité des approches, chercher à exercer une quelconque sorte de censure (sur ce point il faudra aussi que je revienne), tenter de diaboliser les polémiques, refuser systématiquement la critique (le « blasphème » faudrait-il presque dire lorsque les critiques portent sur Freud !), considérer toute critique comme une « dénigration », me semble on ne peut plus impropre d'un universitaire digne de nom. Non, l'Université que je revendique, que je pratique, est une Université vivante, bouillonnante, passionnée pour qu'elle soit passionnante, iconoclaste, irrévérencieuse avec les idées, les théories (une idée, cela se combat !) mais strictement respectueuse des personnes. Une université d'argument contre argument, de fait contre fait, de conception (surtout cela : de conception) contre conception. Pas une université de pouvoir contre pouvoir, d'alliances contre alliances, de compromis contre compromis. Car, même si « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil », tout le monde ne peut avoir raison, « parce que la vérité est une et l'erreur est multiple », comme l'écrivait Simone de Beauvoir. Tout simplement.

Et je plains l'avenir d'une Nation (l'avenir de ses habitants, surtout !) le jour où les tenants d'une Université domestiquée, sans vagues ni remous, avec les pelouses pas foulées par les baskets des étudiants, les murs immaculés de graffitis utopiques (« seuls ce qui poursuivent des utopies accomplissent des impossibles » écrivait le grand philosophe espagnol Don Miguel de Unamuno) et les amphithéâtres vierges de toute polémique, le jour où les tenants, disais-je, d'une Université « politiquement correcte » l'auront emporté.

Quant à la psychanalyse, je sais que l'on m'attend au tournant, atteint, comme je le suis, soi-disant, d'une névrose mono-thématique antipsychanalyse. En gros donc, ce que l'on me reproche c'est d'être critique (ils appellent cela : dénigrer) vis-à-vis de cette approche. Après ce que je viens d'exposer sur ma conception de la vie universitaire, ce reproche devrait n'avoir aucun sens. Mais cela va plus loin : l'accusation porte sur le fait que je vous oblige à lire et à rendre une fiche de lecture du

livre de Jacques Van Rillaer : *Les illusions de la psychanalyse*. Et cela vient de loin. Dès mon arrivée à notre université, des collègues d'obéissance (j'ai choisi le mot exprès) psychanalytique se sont déchiré les habits et exigé que je renonce à cette prétention. Devant mon refus catégorique (parce que, encore et toujours, contraire à ma conception de l'Université), ils ont même crié (parce que cela se passait, de leur côté, avec des cris) qu'ils allaient m'interdire (re-sic) de vous faire lire ce livre. Je me serais cru en plein Moyen-âge, devant un tribunal de l'Inquisition plutôt qu'à l'aube du XXIème siècle dans la France de Voltaire. Même la Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, a renoncé, depuis belle lurette, à inscrire les livres « impies » dans cette véritable Liste Noire qu'était « l'Index » et qui condamnait à l'Excommunication toute personne qui, désobéissant, lisait un livre inscrit dans ce registre. Mais mes chers collègues psychanalystes n'ont toujours pas fait cet « aggiornamento », encore moins cette « repentance » tellement à la mode ces derniers temps. En bons apôtres (pour rester dans le registre du religieux, qui convient si bien à la psychanalyse et ses différentes chapelles en perpétuel conflit intestin) en bons apôtres, donc, de la tolérance, ils prétendaient rien de moins que d'introduire, de nos jours !, la censure pure et simple (plutôt pure et dure) au sein de l'Université, en portant grave atteinte à la « liberté de Chaire » que j'évoquais tout à l'heure. « Messieurs les censeurs, bon soir ! » s'était écrié l'ancien Résistant et Compagnon de la Libération Maurice Clavel en se levant et en quittant un plateau de la télévision de l'État gaullien (l'ORTF de l'époque) devant une tentative de censurer ses propos. Et ce n'est que lorsque je leur ai demandé de bien vouloir coucher leur exigence par écrit pour que je puisse en faire l'usage que bon m'en semblerait qu'ils ont reculé. Mais, manifestement, ce n'était que partie remise. Et les couteaux ont été à nouveau sortis (et à nouveau plantés, profond, profond !) lors de l'élaboration des maquettes du LMD (je vous fais grâce des détails). Et voilà qu'ils ont enfin trouvé l'occasion d'assouvir leur vengeance : refuser l'ouverture de cette nouvelle formation, fut-ce au prix du sacrifice des intérêts des étudiants (mais cela constitue mon dernier point ; j'y viens dans un instant).

Oui, je sais que l'on m'attend au tournant, mais je vais les décevoir car je ne vais pas m'étendre. Tout le monde (sauf eux) est bien conscient qu'il s'agit, de leur part, d'un combat d'arrière-garde, perdu d'avance, car le temps de « l'illusion de la psychanalyse » est bel et bien révolu, est bel et bien derrière nous. Depuis les années soixante, et de façon progressive, la psychanalyse s'est vue irrémédiablement discréditée, aussi bien du point de vue théorique que thérapeutique, et, à l'heure actuelle, à l'exception de l'Argentine et, justement, la France, elle n'entre pour rien dans la formation des professionnels de la santé mentale, formation devenue d'orientation nettement cognitivo-comportementale. Mais nos psychanalystes Hexagonaux aiment à nous jouer « l'exception française » et s'agrippent au dogme, incapables de reconnaître qu'ils ont voué toute une vie (en toute bonne foi, certes) à une doctrine erronée (tout comme les nostalgiques du marxisme-léninisme pur et dur –il y en a !- refusent d'accepter que tant de sacrifices, d'héroïcités même, ont été consentis au nom d'une aberration). Ah la « théorie de l'engagement », quand tu nous tiens... ! Il y a un âge où le retour en arrière n'est humainement, psychologiquement pas possible. C'est peut-être, tout simplement, un problème de génération... Ainsi, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire dans une récente préface à la traduction française du *Walden 2* de Skinner, la France et l'Argentine sont à la psychanalyse ce que Cuba et la Corée du Nord au communisme.

Oui, un combat d'arrière garde parce que la marche de l'Histoire travaille pour les TCC (même si, à mon âge, je ne verrai peut-être pas l'aboutissement de ce processus dans mon pays d'adoption comme je l'ai vu dans mon pays d'origine et dans le reste du monde ; mais vous, vous le verrez sans aucun doute. Ayez alors une nostalgique pensée pour ce vieux maître disparu). Car, même si, dans les années soixante dix, on pouvait déjà lire ce genre de mise en garde : « *A l'abri de nos hautes et rigoureuses murailles conceptuelles, nous autres Français avons souvent deviné trop tard ce qui se tramait dehors. La psychanalyse-reine nous protège, croyons-nous, de la noire bêtise behavioriste : c'est bien de ces universitaires texans de confondre les poètes et les pigeons...* » les ouvrages critiques envers la psychanalyse ont commencé aussi, avec l'habituel décalage (retard) par rapport aux pays anglo-saxons, *of course !*, à fleurir en France, jusqu'à la publication, il y a moins d'une semaine, du *Livre noir de la Psychanalyse*, dont *Le Nouvel Obs* du 1^{er} septembre s'est fait l'écho en couverture en titrant : *Faut-il en finir avec la psychanalyse ?* ainsi qu'avec un très complet dossier signé : Ursula Gauthier (dont je salue le courage car je pense que, d'ici très peu de temps, l'incontournable Elisabeth Roudinesco lancera contre elle, comme à l'accoutumé, une « fatwa » pour antisémitisme –car, Freud étant juif et ayant souffert, ainsi que sa proche famille, la persécution nazie, toute attaque contre la psychanalyse est un acte indiscutable d'antisémitisme- ; et, pour ceux qui pourraient penser que je délire, je vous signale que c'est exactement ainsi qu'elle vient de

procéder (et l'affaire a dû être portée devant les tribunaux de la République !) à l'encontre du livre de Jacques Bénesteau : *Mensonges freudiens : Histoire d'une désinformation séculaire*).

Voici quelques extraits de ce dossier, qui ne font que corroborer mes dires :

« Pour les philosophes des sciences, la cause est entendue: la psychanalyse n'est pas une science, quoi qu'en ait dit son fondateur. Elle sert même dans leurs débats d'exemple type de ce qu'ils appellent une pseudo-science – une «métaphysique», dit charitablement Karl Popper, le grand maître de l'épistémologie. Aux États-Unis, ces controverses ont eu un effet indirect mais massif: en quelques années, le freudisme a totalement disparu des programmes en psychiatrie ou en psychologie. Ce sont les facs de littérature et de philosophie qui entretiennent le feu sacré. » (...) « L'irruption des neurosciences et des thérapies cognitivo-comportementales (TCC) a brisé le monopole de la psychanalyse, conçue comme l'alpha et l'oméga de la connaissance de soi. » (...) « Mais [en France] l'apocalypse selon Pavlov continue d'être prise très au sérieux dans les facultés de psychologie clinique qui ont mis la bible freudienne au cœur des programmes. Dans la moitié de ces facs, les futurs cliniciens, qui représentent tout de même la colonne vertébrale des soins psychothérapeutiques, reçoivent une formation exclusivement analytique, dénoncent les non-freudiens, alors même que le code de déontologie exige la diversité des perspectives théoriques et l'accès aux connaissances récentes. La bataille fait rage pour l'attribution des postes d'enseignants, enrôlant parfois les étudiants. "La plupart sont persuadés que la psychanalyse est le seul vrai traitement de la souffrance psychique, et le seul soin 'éthique', raconte un enseignant. Pour eux, les améliorations obtenues par toutes les autres approches ne peuvent être que superficielles". »

J'arrête. On ne tire pas sur les ambulances. Encore moins sur les corbillards⁶. De toutes façons, il suffit de taper, par exemple, le mot « autisme » sur n'importe quel moteur de recherche sur Internet pour constater que les centaines et centaines de travaux qui y sont consacrés gravitent dans l'orbite des TCC (ou des Neurosciences, en fonction du niveau : comportemental ou organique, abordé). Encore faut-il avoir le « réflexe » de le faire...

Conscient (purement du fait, peut-être, de mes contacts réguliers avec d'autres pays, contacts liées tout bêtement à ma double nationalité) de cet état des choses, j'avais même, lors de la défense du projet, expliqué qu'en ouvrant un parcours TCC (pour parler vite), notre université se positionnait, à l'heure surtout où l'on ne cesse de nous bassiner sur la concurrence entre les universités, les fameux « pôles d'excellence » et tout le bataclan, sur un créneau porteur, sur une voie d'avenir, prenait une position pionnière, tout comme Lille (où plusieurs Masters d'orientation cognitivo-comportementale sont proposés aux étudiants !) dont ils me remerciaient un jour. Bref : j'avais essayé de « déringardiser » l'UPJV. En vain. « Il n'y a pire sourd que celui qui entend » disait souvent un de mes anciens profs. (J'ai eu, comme tout le monde, beaucoup de profs. Mais aussi la chance, rare de nos jours, d'avoir quelques « Maîtres »...)

Et j'en arrive au dernier point, qui me semble essentiel, car il vous concerne tout particulièrement. Ce que j'ai le plus de mal à accepter, c'est qu'on puisse aussi impunément vous sacrifier, sacrifier votre avenir, pour régler des comptes entre enseignants, pour des histoires de personne. S'ils veulent me « punir », se venger, qu'ils s'en prennent à moi (OK, c'est déjà fait, et de quelle façon !⁷) ; mais qu'ils vous laissent tranquilles, qu'ils ne vous gâchent pas votre avenir ! Car c'est bien cela qui est en jeu, vous le sentez bien : votre avenir. Ils le sacrifient pour se venger de moi, même s'ils vont, c'est évident, jurer leurs grands dieux que c'est faux, que c'est de la calomnie pure et simple, du procès d'intention, que sais-je encore ! Même si, c'est évident, ils vont récuser cette analyse et prétendre, au contraire, qu'ils ne cherchent qu'à vous protéger (pauvres chéris !) contre des querelles « qui ne vous concernent pas », tout au contraire de moi, qui vous « lance dans la bataille » à des fins personnelles (mais, au fait, personnellement, qu'est-ce que j'aurais à y gagner, moi, avec l'ouverture de ce parcours ? Rien, évidemment ; absolument rien. C'est pour vous et les

⁶ Selon *The Times*, à l'heure actuelle, même aux États-Unis (pourtant, longtemps « la Mecque » de la psychanalyse), le nombre moyen de patients par psychanalyste oscille entre 3 et 4 !!!

⁷ Je me suis entendu dire, par exemple, que j'avais masqué (sic) et que j'avais perdu leur confiance. D'où ma démission de toutes mes fonctions, responsabilités et mandats. En effet, comment exercer une responsabilité si on n'a pas la confiance des gens ? C'est là la véritable raison de ma démission et non pas, comme il a été dit ou laissé entendre, comme réaction de rétorsion parce que je n'avais pas eu gain de cause. Je peux parfaitement perdre un combat et continuer d'assurer mes fonctions ; une chose n'a rien à voir avec l'autre. Mais si la confiance n'existe plus... Et, pourtant, j'avais bien pris soin, dans ma lettre de démission, de préciser que « ce n'était pas l'enseignant contrarié, mais l'homme blessé » qui démissionnait.

patients -et oui ! cela sonne très « donquichottesque », je sais ; je les entends d'ici ; mais je suis donquichottesque, et fier de l'être, avec ça ! Et leur plus grande victoire, celle que je ne leur accorderai jamais quelle que soit l'issue de ce bras de fer où j'ai encore quelques cartes à jouer, leur plus belle victoire serait de réussir à ce que je ne le sois plus- . C'est, bien sûr, pour vous et les patients que je me bats. Par pour moi. Ma carrière est faite -même s'il est maintenant, suite à ce « suicide » en direct sur la place publique, encore plus évident que je ne serai jamais promu à la 1^{ère} classe, malgré mon ancienneté, alors que d'autres l'ont été très rapidement ; mais tant pis, on ne peut avoir le beurre et l'argent de la première classe ; et je préfère, et de loin, le beurre -et le sourire de la crémière si possible- à l'argent- ; la retraite approche ; j'ai, dieu merci, d'autres centres d'intérêt dans la vie...). Ils vont donc prétendre que je vous ai manipulés, ce qui sous-tend deux choses : une, très flatteuse pour moi : que je suis un grand et excellent manipulateur, car je peux embobiner, comme ça, pour (et avec) mes beaux yeux, plus de 150 adultes, universitaires de surcroît, qui n'y voient que du feu. Et c'est là que c'est moche pour vous. Et c'est là la deuxième chose sous-tendue par cette accusation : vous êtes donc à leurs yeux des êtres immatures, des innocentes créatures sans malice, vulnérables devant le premier beau parleur venu, des individus à qui on extorque des signatures « à l'insu de votre plein gré ». Elle vous plaît cette image de vous qu'ils vous renvoient ? Je vous prie de croire qu'à moi, étudiant, elle me ferait bondir (mais je n'ai rien dit ; il ne faudrait pas qu'ils puissent, en plus, m'accuser d'incitation à l'émeute... Je n'ai rien dit... Je ne vous ai pas rappelé, n'est-ce pas, qu'on n'avait pas « fait Mai 68 » pour en revenir à ça... Non, je n'ai rien dit...) Mais, à votre place, s'agissant de votre avenir, je ne me laisserais pas faire. Pour vos camarades qui vont rentrer dans quelques semaines dans un M2 de leur non-choix, pour vos camarades qui ont espéré pendant toute l'année dernière qu'ils pourraient peut-être suivre la formation qu'ils souhaitaient suivre sans avoir à s'expatrier à Lille, pour vos camarades pour qui je me suis débattu l'année dernière comme un lion, car il ne s'agissait pas de défendre une idée théorique, désincarnée, mais de défendre des étudiants concrets, avec nom et prénom, visage, sexe et carte d'identité tout ce qu'il y a de plus concret ; pour eux c'est, hélas trop tard. Mais pas forcément pour vous ! Vous entrez juste en M1. Vous avez toute une année devant vous. A vous de savoir ce que vous voulez. A vous de savoir si vous permettez que l'on hypothèque votre avenir, que l'on rogne, sans aucun motif valable, votre liberté de choisir votre formation ; que l'on décide pour vous, à votre place.

Votre avenir est entre vos mains. Votre avenir vous appartient. Votre avenir n'appartient qu'à vous.

Tomorrow belongs to you !

Amiens, le 8 septembre 2005

Esteve FREIXA i BAQUÉ
Professeur d' Analyse Expérimentale du Comportement
Université de Picardie Jules Verne (UPJV)